

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du MERCREDI 12 JANVIER 2022 à 19h00

Date de la convocation : 05/01/22

Étaient présents (09/15) :

MM. DEMOTIER Sébastien - DOMPÉ Gérard – GAGE Daniel – GAGE Eric - HENRY Bruno - LARQUET Jean-Marc MEIGNAN Michel – PORTHAULT Bertrand – ROSE Sylviane.

Excusés : Mmes Souy – Asseman

MM Daussy - Droit – Foucart – Leroy

Secrétaire : M. Gage Eric, assisté de Mme Sophie Verleye, secrétaire de mairie.

Approbation du CR du 29 novembre 2021.

1°/ ENFOUISSEMENT RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC

Rues du Chauffour et des Cornouillers

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR

M. le Maire rappelle au conseil que suite à l'adhésion de la commune au SEZEO (Syndicat des Energies Zone Est de l'Oise) ce dernier a les compétences de maîtrise d'ouvrage des travaux de développement des réseaux publics de distribution d'électricité et la maîtrise d'ouvrage et entretien d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant la tranchée aménagée, les fourreaux et les chambres de tirage.

Aussi, il propose de réaliser la suite du renforcement, de l'enfouissement des réseaux et le remplacement des candélabres dans les rues du CHAUFFOUR et des CORNOUILLERS, et présente le coût et le plan de financement suivant :

	Maîtrise d'œuvre HT	Diagnostics HT	SPS HT	Travaux HT	Coût total HT	TVA	Coût opération TTC	Total dépenses subventionnables (EP+Télécom)	Subvention départementale attendue	DETR	Financement SEZEO HT	Reste à charge communal HT
TAUX									39%	40%		
BASSE TENSION	5 676,00 €	430,00 €	1 935,00 €	140 931,00 €	148 972,00 €	29 794,40 €	178 766,40 €		- €		96 831,80 €	52 140,20 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC	1 848,00 €	140,00 €	630,00 €	103 268,00 €	105 886,00 €	21 177,20 €	127 063,20 €	105 886,00 €	58 500,00 €	60 000,00 €		87 915,00 €
TÉLÉCOMMUNICATION	5 676,00 €	430,00 €	1 935,00 €	92 488,00 €	100 529,00 €	20 105,80 €	120 634,80 €	100 529,00 €			- €	
TOTAL	13 200,00 €	1 000,00 €	4 500,00 €	336 687,00 €	355 387,00 €	71 077,40 €	426 464,40 €	206 415,00 €	58 500,00 €	60 000,00 €	96 831,80 €	140 055,20 €
								150 000,00 €				

Il est à noter que ce plan de financement ne prend pas en compte l'enfouissement de la fibre qui doit être chiffré par le SMOTHD

Le Sezeo se charge de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de réaliser le renforcement du réseau BT et l'enfouissement de l'éclairage public et des Télécom dans la Rue du Chauffour et la rue des Cornouillers.
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR, priorité 4 « Voirie et réseaux ».

2°/ CREATION PLACES DE STATIONNEMENT RUE MONTLAVILLE

M. le Maire informe le conseil qu'il y a des problèmes de stationnements gênants et dangereux devant le périscolaire situé au 30 rue montlaville et qu'il serait souhaitable de créer 15 places de stationnement le long de la parcelle appartenant à la commune où se trouve le périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser ces travaux pour un montant global de 78 327 € HT, de solliciter l'aide auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR.

3°/ Renouveau adhésion au Relais Petite Enfance (RPE)

Vu l'échéance de l'agrément CAF du Relais Petite Enfance du Valois conclu pour la période 2021-2025,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Crépy-en-Valois, gestionnaire du RPE du Valois en date du 09/06/2021,

Considérant que :

- le RPE du Valois maintient ses activités sur el territoire des 21 communes adhérentes et que le gestionnaire souhaite pérenniser ce service en direction des familles et des assistantes maternelles,
- l'évaluation quadri-annuelle 2017-2021 et le projet de fonctionnement 2021-2025 présentés en réunion plénière des communes adhérentes au RPE du 09 novembre 2021 et remis à chaque représentant des 21 communes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le renouvellement de l'adhésion au RPE pour la période 2021-2025 et de s'engager à inscrire chaque année au budget les dépenses et recettes liées à cette adhésion, notamment pour les appels de fonds émis par le CCAS de Crépy en Valois.

TOUR DE TABLE

M. DEMOTIER signale des trous en formation sur la chaussée au niveau

M. HENRY demande s'il serait possible d'organiser la formation aux gestes de 1^{er} secours

→ M. Dompé propose de l'organiser avec les secouristes comme cela a déjà eu lieu.

La séance est levée à 19h40